

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1169

16 juin 2006

SOMMAIRE

Abaque, S.à r.l., Ehlange-sur-Mess	56074	Eikon Invest VII Holding S.A., Luxembourg	56068
ACM International Health Care Fund Sicav, Luxembourg	56093	Eikon Invest VII Holding S.A., Luxembourg	56068
Agence d'Assurance Scheier & Marinilli, S.à r.l., Mersch	56085	Energy Enterprises Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	56066
Agence d'Assurance Scheier & Marinilli, S.à r.l., Mersch	56085	Equinox Investment Company S.C.P.A., Luxembourg	56108
Andbanc Global Fund, Sicav, Senningerberg	56111	Era ImmoPartners, S.à r.l., Luxembourg	56075
AOCZ Investment Holdings (Lux), S.à r.l., Luxembourg	56083	EU-Rec Lux, S.à r.l., Echternach	56091
Archimed S.A., Leudelange	56109	Euerbach S.A., Luxembourg	56090
Archimed S.A., Leudelange	56110	Faisanderie S.A., Luxembourg	56093
Assistance et Développement, S.à r.l., Dudelange	56098	GEPAFIN, Société de Gestion et de Participations Financières S.A., Luxembourg	56080
Assistance et Développement, S.à r.l., Dudelange	56099	Gestion Salaires Modugno, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	56069
B.F. Promotions, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	56067	Glass Invest S.A., Luxembourg	56069
B/C 2, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	56071	Happy Greens S.A., Bourglinster	56084
Bauelemente Schwaab, S.à r.l., Echternach	56087	Holding d'Isiaque S.A., Luxembourg	56086
Belleville S.A., Luxembourg	56072	Holdinter S.A., Luxembourg	56085
Belleville S.A., Luxembourg	56072	Holeanders Holding S.A., Luxembourg	56081
Belleville S.A., Luxembourg	56072	Holeanders Holding S.A., Luxembourg	56081
Belleville S.A., Luxembourg	56072	Holeanders Holding S.A., Luxembourg	56081
Belleville S.A., Luxembourg	56072	Holeanders Holding S.A., Luxembourg	56081
Benelboard S.A., Luxembourg	56100	In.Tour S.A., Luxembourg	56095
Betz Ingénieurs-Conseils, S.à r.l., Bascharage	56100	India Liberalisation Fund Sicav, Luxembourg	56090
Bignames S.A.H., Luxembourg	56094	Invenergy Canada I, S.à r.l., Luxembourg	56099
Bonneville Holding S.A., Luxembourg	56086	Invenergy Wind Europe I, S.à r.l., Luxembourg	56098
Brige S.A., Luxembourg	56090	Invenergy Wind Europe II, S.à r.l., Luxembourg	56099
Brige S.A., Luxembourg	56090	Ipsso Facto, S.à r.l., Luxembourg	56100
Bunge Europe S.A., Luxembourg	56096	Juanmax (Luxembourg) S.A., Luxembourg	56096
Bureau Modugno, S.à r.l., Bergem	56067	LBREP II Europe Holdings, S.à r.l., Senningerberg	56100
Caesar Finance 1999 S.A., Luxembourg	56071	LEA Protect S.A., Luxembourg	56086
Compagnie des Trois Collines S.A., Luxembourg	56084	Livestock-Advise, S.à r.l., Bertrange	56069
Crédit Suisse Group Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	56086	Lux-Investment Advisors S.A., Luxembourg	56097
Danismac S.A., Luxembourg	56089	Macutil Holding, S.à r.l., Luxembourg	56066
Darmon S.A., Luxembourg	56097	Malifra S.A.H., Luxembourg	56110
DS Automobiles, S.à r.l., Luxembourg	56075	Menuiserie Baden, S.à r.l., Waldbillig	56067
Durillon S.A., Luxembourg	56084	Modillo S.A., Luxembourg	56076
E.G.I. S.A., Luxembourg	56097	Nahuko S.A., Luxembourg	56094
E.G.I. S.A., Luxembourg	56097	Natebo (Luxembourg) S.A., Luxembourg	56094
		New Skies Satellites Holdings (Luxembourg),	

S.à r.l., Luxembourg	56111	lange	56068
Orion Immobiliens Bellatrix, S.à r.l., Luxembourg .	56073	Semika S.A., Luxembourg	56090
Orion Immobiliens Bellatrix, S.à r.l., Luxembourg .	56074	Semika S.A.H., Luxembourg	56074
Orion Immobiliens Christine, S.à r.l., Luxembourg	56070	Sergale, S.à r.l., Howald	56069
Orion Immobiliens Christine, S.à r.l., Luxembourg	56071	Smiths Detection (Operations & Services) Luxem-	
Pitec, S.à r.l., Luxembourg	56095	bourg, S.à r.l., Luxembourg	56101
Preisch Marketing and Services, S.à r.l., Luxem-		Sonafi S.A., Luxembourg	56096
bourg	56075	Stinvest S.A., Luxembourg	56084
Private Equity International S.A., Luxembourg . .	56089	Store Merl, S.à r.l., Luxembourg	56100
S. Michele S.A., Luxembourg	56086	Store Rollingergrund, S.à r.l., Luxembourg	56109
SEA Schooner International S.A., Luxembourg . .	56096	Store Wampach Gonderange, S.à r.l., Gonderange	56109
Second Euro Industrial Properties, S.à r.l., Luxem-		Taylor Woodrow, S.à r.l., Luxembourg	56109
bourg	56081	Tekno, S.à r.l., Luxembourg	56068
Second Euro Industrial Properties, S.à r.l., Luxem-		Tumiotto Frères, S.à r.l., Crauthem	56068
bourg	56083	Vimafra, S.à r.l., Howald	56067
Selection Weirich, Mayer, Fiorese, S.à r.l., Dude-		Vimafra, S.à r.l., Howald	56067

ENERGY ENTERPRISES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 22.606.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 5 janvier 2006 que les administrateurs sortants:

- M. Fernand Heim, directeur financier;
 - M. Gérard Muller, économiste;
 - Mme Annie Swetenham, corporate manager,
- tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes sortant:
- STENHAM, S.à r.l., avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,
- pour une nouvelle période statutaire de six ans. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme
SG AUDIT, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04349. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030419/521/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2006.

MACUTIL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 6.849.000,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 72.979.

DISSOLUTION

*Extrait des résolutions de clôture de liquidation prises le 24 mars 2006 par
l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société (en liquidation)*

Il résulte des résolutions adoptées en date du 24 mars 2006 par l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société (l'Assemblée) que:

- l'Assemblée décide de clôturer la liquidation de la Société à la date du 24 mars 2006; et
- l'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés à son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, pendant une période de cinq années à partir de la publication du présent extrait dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO06920. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030136/253/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

MENUISERIE BADEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7681 Waldbillig, 12, rue des Fleurs.
R. C. Luxembourg B 89.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO06145, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MENUISERIE BADEN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(029781/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

VIMAFRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Howald, 175, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 37.461.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05598, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 3 avril 2006.

VIMAFRA, S.à r.l.

Signature

(029859//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

VIMAFRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Howald, 175, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 37.461.

Le bilan au 28 février 2006, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05573, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 3 avril 2006.

VIMAFRA, S.à r.l.

Signature

(029860//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

BUREAU MODUGNO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3313 Bergem, 130, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 35.889.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05603, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bergem, le 3 avril 2006.

BUREAU MODUGNO, S.à r.l.

Signature

(029866//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

B.F. PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 97, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 80.309.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05604, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 avril 2006.

B.F. PROMOTIONS, S.à r.l.

Signature

(029868//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

SELECTION WEIRICH, MAYER, FIORESE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3552 Dudelange, 32, rue Nic Conrady.
R. C. Luxembourg B 55.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO06148, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SELECTION WEIRICH, MAYER, FIORESE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(029786/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

TEKNO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 35.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO06149, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TEKNO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(029788/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

TUMIOTTO FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3328 Crauthem, 4-6, rue de Weiler.
R. C. Luxembourg B 20.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO06150, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TUMIOTTO FRERES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(029789/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

EIKON INVEST VII HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 93.371.

Le bilan de la société au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05621, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(029798/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

EIKON INVEST VII HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 93.371.

Le bilan de la société au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05622, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(029800/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

GESTION SALAIRES MODUGNO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 170, rue Jean-Pierre Michels.
R. C. Luxembourg B 73.753.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05600, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 avril 2006.

GESTION SALAIRES MODUGNO, S.à r.l.

Signature

(029863//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

LIVESTOCK-ADVISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8058 Bertrange, 3, Beim Schlass.
R. C. Luxembourg B 69.970.

Le bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05202, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029874//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

SERGALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Howald, 175, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 109.172.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05608, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 3 avril 2006.

SERGALE, S.à r.l.

Signature

(029870//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

GLASS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 61.539.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 30 mars 2006, au siège social de la société, que:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Jérôme Bach, de sa fonction d'administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer aux fonctions d'administrateur en remplacement du précédent:

- Mlle Anne Hertzog, juriste, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 l'administrateur nommé, Mlle Anne Hertzog, achève le mandat de celui qu'il remplace, Monsieur Jérôme Bach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06813. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029886//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

**ORION IMMOBILIEN CHRISTINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ORION EUROPEAN 4 INVESTMENTS, S.à r.l.).**

Registered office: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 111.592.

In the year two thousand and six, on the eighth day of March.
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ORION MASTER II LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of five hundred and thirteen thousand Euro (EUR 513,000.-), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B number 101.499,
here represented by:

Mr Laurent Schummer, attorney-at-law residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Luxembourg on 22 February 2006;

said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of ORION EUROPEAN 4 INVESTMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated following a deed of the undersigned notary, on 31 October 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 291 on 9 February 2006, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B number 111.592 and whose articles of association have never been amended since its incorporation (the «Company»).

The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To change the Company's name into ORION IMMOBILIEN CHRISTINE, S.à r.l.
 2. To amend the second paragraph of article 1 of the Company's articles of association in order to reflect the resolution to be adopted under item 1 of the agenda;
- has requested the notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the Company's name into ORION IMMOBILIEN CHRISTINE, S.à r.l.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend the second paragraph of article 1 of the Company's articles of incorporation which shall forthwith read as follows:

«The Company will exist under the name of ORION IMMOBILIEN CHRISTINE, S.à r.l.»

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, and that at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ORION MASTER II LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cinq cent treize mille euros (EUR 513.000.-), ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 101.499,

représentée aux fins des présentes par M^e Laurent Schummer, avocat de résidence à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 22 février 2006;

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de ORION EUROPEAN 4 INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 31 octobre 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 291 le 9 février 2006, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 111.592 et dont les statuts n'ont encore jamais été modifiés depuis sa constitution (la «Société»).

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été parfaitement informée des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

56071

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la Société en ORION IMMOBILIEN CHRISTINE, S.à r.l.
2. Modification de l'article 1^{er}, deuxième alinéa, des statuts de la Société de manière à refléter la résolution à être adoptée au point 1^{er} de l'ordre du jour;
a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la Société en ORION IMMOBILIEN CHRISTINE, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 1^{er}, deuxième alinéa des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«La Société adopte la dénomination ORION IMMOBILIEN CHRISTINE, S.à r.l.».

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connus du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 mars 2006, vol. 901, fol. 77, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 avril 2006.

J.-J. Wagner.

(032136/239/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

**ORION IMMOBILIEN CHRISTINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ORION EUROPEAN 4 INVESTMENTS, S.à r.l.).**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 111.592.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 avril 2006.

J.-J. Wagner.

(032137/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

B/C 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4333 Esch-sur-Alzette, 2, rue Leon Thurm.

R. C. Luxembourg B 81.814.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05606, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-surAlzette, le 3 avril 2006.

B/C2, S.à r.l.

Signature

(029872//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

CAESAR FINANCE 1999 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 72.170.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO06022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(029902/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

56072

BELLEVILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 100, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 49.542.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04923, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(029891/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

BELLEVILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 100, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 49.542.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04921, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(029890/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

BELLEVILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 100, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 49.542.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04918, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(029889/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

BELLEVILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 100, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 49.542.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04916, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(029888/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

BELLEVILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 100, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 49.542.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04914, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(029887/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

**ORION IMMOBILIEN BELLATRIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ORION EUROPEAN 3 INVESTMENTS, S.à r.l.).**

Registered office: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 111.591.

In the year two thousand and six, on the eighth day of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ORION MASTER II LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of five hundred and thirteen thousand Euro (EUR 513,000.-), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B number 101.499,

here represented by:

Mr Laurent Schummer, attorney-at-law residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on 22 February 2006;

said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of ORION EUROPEAN 3 INVESTMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated following a deed of the undersigned notary, on 31 October 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 291 on 9 February 2006, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B number 111.591 and whose articles of association have never been amended since its incorporation (the «Company»).

The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To change the Company's name into ORION IMMOBILIEN BELLATRIX, S.à r.l.
2. To amend the second paragraph of article 1 of the Company's articles of association in order to reflect the resolution to be adopted under item 1 of the agenda;

has requested the notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the Company's name into ORION IMMOBILIEN BELLATRIX, S.à r.l.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend the second paragraph of article 1 of the Company's articles of incorporation which shall forthwith read as follows:

«The Company will exist under the name of ORION IMMOBILIEN BELLATRIX, S.à r.l.»

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ORION MASTER II LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cinq cent treize mille euros (EUR 513.000.-), ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 101.499,

représentée aux fins des présentes par M^e Laurent Schummer, avocat de résidence à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 22 février 2006;

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de ORION EUROPEAN 3 INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 31 octobre 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 291 le 9 février 2006, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 111.591 et dont les statuts n'ont encore jamais été modifiés depuis sa constitution (la «Société»).

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été parfaitement informée des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

56074

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la Société en ORION IMMOBILIEN BELLATRIX, S.à r.l.
2. Modification de l'article 1^{er}, deuxième alinéa, des statuts de la Société de manière à refléter la résolution à être adoptée au point 1^{er} de l'ordre du jour;
a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la Société en ORION IMMOBILIEN BELLATRIX, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 1^{er}, deuxième alinéa des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«La Société adopte la dénomination ORION IMMOBILIEN BELLATRIX, S.à r.l.».

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connus du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 mars 2006, vol. 901, fol. 77, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 avril 2006.

J.-J. Wagner.

(032198/239/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

**ORION IMMOBILIEN BELLATRIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ORION EUROPEAN 3 INVESTMENTS, S.à r.l.).**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 111.591.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 avril 2006.

J.-J. Wagner.

(032200/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

ABAQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehlang-sur-Mess, Z.A. am Brill.

R. C. Luxembourg B 34.654.

Le bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05204, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029875//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

SEMIKA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 20.245.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 mars 2006 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs Glesener Guy, Tordoor Jacques, Gillet Etienne en tant qu'administrateurs et M. Cohen Michel en tant que commissaire aux comptes. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2012.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06728. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029931/3842/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

PREISCH MARKETING AND SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 82.253.

Le bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029876//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

ERA ImmoPartners, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 149, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 61.817.

Le bilan au 1^{er} janvier au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05223, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029877//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

DS AUTOMOBILES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 82.435.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- La société EUROPEAN INVEST CORPORATION LTD, avec siège social à Alofi, N2, Commercial Center Square, (Niue), ici dûment représentée par Monsieur Jeannot Diderrich, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société à responsabilité limitée DS AUTOMOBILES, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 82.435, a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1167 du 14 décembre 2001.

2.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (100) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

3.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, en tant qu'associé unique a décidé de dissoudre la société à responsabilité limitée DS AUTOMOBILES, S.à r.l.

4.- Qu'il s'ensuit que ladite société est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.

5.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Diderrich, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 avril 2006, vol. 536, fol. 19, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 avril 2006.

J. Seckler.

(032342/231/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

MODILLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 115.332.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh of March.
Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- The company CORPORACION LEPORIS S.A., a company established and having its registered office in San José, Calle 21, avenidas 6 y 8 number 630, San José, Costa Rica,

here represented by:

Mr Antoine Hientgen, economist, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on 23rd March 2006.

2.- The company SOFINEX INVESTMENTS S.A., a company established and having its registered office at 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town Tortola, (British Virgin Islands),

here represented by:

Mr Antoine Hientgen, prenamed,
by virtue of a proxy given on 23rd March 2006.

The prementioned proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this document, to be filed with it at the same time with the registration authorities.

Such appearing proxyholders, in said capacity in which it acts, have requested the undersigned notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which the prenamed parties intend to organize among themselves.

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of MODILLO S.A.

The registered office is established in Luxembourg-City.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The purpose of the company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

It may acquire real estate, assets, goods and merchandise of any kind, and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise. It may perform any transaction in real estate, in assets, in goods and in merchandise of any kind, as well as in transferable securities.

The company may also acquire and manage any licenses, trade-marks, patents and other rights.

The purpose of the company consists also, for the whole of its subsidiaries, in the realization of setting up, feasibility or other studies, the creation and follow up of projects, of administrative procedures or others with regard to the organization and the control of these. It may also, put at disposal of its subsidiaries, human resources, technics, know-how and other means which are necessary to warrant the optimization of the development of these.

In general, the company may carry out any commercial, industrial or financial activity and all other activities, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) shares having a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

Unless otherwise specified by Law, the shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholders.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full powers to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only two of his colleagues. The proxies may be given in writing either in original, or by facsimile or by any other electronic communication means. In case of emergency, directors may vote by letter, facsimile, by telephone conference or by any other electronic communication means, the last two to be confirmed by letter.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization of the general meeting.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December of each year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Monday in the month of June of each year at 10.00 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory provisions

1.- The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2006.

2.- The first annual general meeting shall be held in 2007.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- CORPORACION LEPORIS S.A., prenamed, three hundred and eight shares.	308
2.- SOFINEX INVESTMENTS S.A., prenamed, two shares	<u>2</u>
Total: three hundred and ten shares.	310

The party sub 1.- is designated founder; the party sub 2.- only intervenes as common subscriber.

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The parties have estimate the costs, expenses, fees and charges in whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its incorporation at about two thousand one hundred Euro.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves a duly convoked, have proceeded to held an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

56078

First resolution

The number of directors is set at three (3) and that of the auditors at one (1).

Second resolution

The following are appointed directors:

- 1.- Mr Rocco Antonio Raffa, lawyer, with professional address at 54, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg;
- 2.- Mr Eric Duphil, economic adviser, residing in 151, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
- 3.- Mrs Edna Margarita Leguizamon Orjuela, private employee, residing in 60, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Third resolution

Has been appointed as auditor:

the company FIDEX AUDIT, S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg, section B number 48.513), a «société à responsabilité limitée» existing under Luxembourg law and having its registered office in 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Fourth resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2011.

Fifth resolution

The registered office will be fixed at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société CORPORACION LEPORIS S.A., établie et ayant son siège social à San José, Calle 21, avenidas 6 y 8, numero 630, San José, Costa Rica,

ici représentée par:

Monsieur Antoine Hientgen, économiste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 mars 2006.

2.- La société SOFINEX INVESTMENTS S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, (British Virgin Islands),

ici représentée par:

Monsieur Antoine Hientgen, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 23 mars 2006.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels mandataires, agissant en leur susdite qualité, ont requis le notaire instrumentant, de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme, dénommée: MODILLO S.A.

Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières, des actifs, des biens et marchandises de tout genre ainsi que toute sorte de valeurs mobilières transférables et les réaliser par voie de vente, de cession, échange ou autre. Elle peut procéder à toute transaction sur biens immeubles, d'actifs, de biens de tout genre ainsi que de valeurs mobilières transférables.

Elle pourra acquérir et mettre en valeur des licences, marques de fabrique, brevets et autres droits.

L'objet social consiste également, pour l'ensemble de ses filiales, dans la réalisation d'études d'implantation, de faisabilité ou autres, de conception et suivi de projets, des procédures administratives ou autres se rapportant à l'organisation et le contrôle de celles-ci. Elle pourra, en outre, mettre à disposition de ses filiales, des ressources humaines,

techniques, know-how et autres moyens qu'elle juge nécessaire afin de garantir l'optimisation du développement de celles-ci.

Elle peut en outre, effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, ou financières et encore accomplir toutes autres opérations qui lui semblent nécessaires et utiles à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans et ils sont rééligibles; ils peuvent être révoqués à tout moment.

En cas de vacance d'un poste, les administrateurs restants pourront élire un administrateur pour remplir provisoirement cette vacance, cette décision devant être ratifiée lors de la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 5. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut élire un président; en son absence un autre administrateur pourra présider les réunions.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée des procurations entre administrateurs étant permise avec pour restriction que chaque administrateur peut représenter seulement deux de ces collègues. Les procurations peuvent être données par écrit soit en original, ou par fax ou par tout autre moyen de communication électronique. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, fax, par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication électronique, les deux derniers à confirmer par lettre.

Les résolutions se prennent à la majorité des voix. En cas de partage des voix, la décision du président est déterminante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, qui peuvent ne pas être actionnaires de la société.

Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires qui peuvent ne pas être actionnaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans et seront rééligibles; ils pourront être révoqués à tout moment.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier lundi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations aux assemblées générales se font en conformité avec les dispositions légales. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut valablement délibérer sans convocation préalable.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes conformément aux dispositions légales.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2007.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- CORPORACION LEPORIS S.A., prénommée, trois cent huit actions	308
2.- SOFINEX INVESTMENTS S.A., prénommée, deux actions.	2
Total: trois cent dix actions	310

Le comparant sub. 1.- est désigné fondateur; le comparant sub. 2.- n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille cent euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Rocco Antonio Raffa, avocat, avec adresse professionnelle au 54, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg;
- 2.- Monsieur Eric Duphil, conseiller économique, résidant au 151, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg;
- 3.- Madame Edna Margarita Leguizamon Orjuela, employée privée, résidant au 60, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Troisième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société FIDEX AUDIT, S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 48.513), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2011.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande de la même mandataire faire foi en cas de divergences avec la version française.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Hientgen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2006, vol. 903, fol. 10, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 avril 2006.

J.-J. Wagner.

(032286/239/293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

GEPAFIN, SOCIETE DE GESTION ET DE PARTICIPATIONS FINANCIERES, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 32.993.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06747, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029920/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

HOLEANDERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 45.848.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05906, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(029901/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

HOLEANDERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 45.848.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(029898/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

HOLEANDERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 45.848.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05926, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

(029897/655/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

HOLEANDERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 45.848.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05934, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(029883/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

SECOND EURO INDUSTRIAL PROPERTIES, Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 2,422,000.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 96.048.

In the year two thousand and six, on the twenty-second day of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

CRESCENT EUROS INDUSTRIAL II LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, U.S.A., having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A., registered with the Registrar of Company of Delaware under number 3678980,

here represented by Mrs Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder (the «Sole Shareholder») of SECOND EURO INDUSTRIAL PROPERTIES, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96.048 (the «Company»), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Marc Lecuit, notary, residing in Redange-Attert (Grand Duchy of Luxembourg) acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg) on August 25, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1108 of October 24, 2003, modified for the last time by the extraordinary general meeting held on January 17, 2006 and publication of which in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations is pending, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by four hundred sixty-nine thousand five hundred Euro (EUR 469,500.-), from two million four hundred twenty-two thousand Euro (EUR 2,422,000.-), up to two million eight hundred ninety-one thousand five hundred Euro (EUR 2,891,500.-) by the issue of nine hundred thirty-nine (939) shares with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each.

The nine hundred thirty-nine (939) shares newly issued are subscribed by the Sole Shareholder, here represented as aforementioned, and have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of four hundred sixty-nine thousand five hundred Euro (EUR 469,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the increase of share capital of the Company decided in the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set to two million eight hundred ninety-one thousand five hundred Euro (EUR 2,891,500.-) represented by five thousand seven hundred eighty-three (5,783) shares with a par value of five hundred Euro (EUR 500.-) each.»

The rest of the text of the articles of incorporation of the Company remains unchanged.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of the modification of its articles of incorporation are estimated at EUR 6,700.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux mars,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché du Luxembourg),

CRESCENT EUROS INDUSTRIAL II LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Registrar of Company of Delaware sous le numéro 3678980,

ici représentée par Madame Catherine Martougin, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de SECOND EURO INDUSTRIAL PROPERTIES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.048 (la «Société»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte de Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-Attert (Grand-Duché du Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg), en date du 25 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1108 du 24 octobre 2003, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 17 Janvier 2006, et dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent soixante-neuf mille cinq cents euros (EUR 469.500.-) pour le porter de son montant actuel de deux millions quatre cent vingt-deux mille

euros (EUR 2.422.000,-) à deux millions huit cent quatre-vingt-onze mille cinq cents euros (EUR 2.891.500,-) par l'émission de neuf cent trente-neuf (939) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune.

Les neuf cent trente-neuf (939) parts sociales sont souscrites par l'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-avant, et ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de quatre cent soixante-neuf mille cinq cents euros (EUR 469.500,-) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire sous-signé.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société décidée dans la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'Article 6 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de deux millions huit cent quatre-vingt-onze mille et cinq cents euros (EUR 2.891.500,-) représenté par cinq mille sept cent quatre-vingt-trois (5.783) parts sociales, d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune.»

Le reste du texte des statuts de la Société demeure inchangé.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 6.700,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Martougin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 mars 2006, vol. 436, fol. 5, case 6. – Reçu 4.695 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 mars 2006.

H. Hellinckx.

(032148/242/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

SECOND EURO INDUSTRIAL PROPERTIES, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.422.000.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 96.048.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 avril 2006.

H. Hellinckx.

(032150/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

AOCZ INVESTMENT HOLDINGS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 113.266.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société prenant effet au 14 décembre 2005

En vertu de l'acte de transfert de parts prenant effet au 14 décembre 2005, Monsieur David Proshan, né le 11 juillet 1966, demeurant professionnellement au 745 Fifth Avenue, 18th Floor, New York, NY 10151, Etats-Unis d'Amérique, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société à D.B. ZWIRN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND L.P., une société limitée existant et régie suivant les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04177. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029944/710/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

56084

DURILLON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 66.521.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO06014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(029904/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

STINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 45.962.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05945, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(029906/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

HAPPY GREENS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6162 Bourglinster, 36, rue de l'Ecole.
H. R. Luxemburg B 36.615.

Auszug aus der ausserordentlichen Generalversammlung abgehalten in Bourglinster am 9. März 2006

Als neues Verwaltungsratsmitglied sowie als Geschäftsführer wird Herr Thomas Kolb, Bankkaufmann wohnhaft in L-6421 Echternach, 8, rue Ste Claire, zum 9. März 2006 ernannt.

Somit setzt sich der aktuelle Verwaltungsrat wie folgt zusammen:

- Delegierter und Vorsitzender des Verwaltungsrates sowie Geschäftsführer:

Herr Patrick Seibel, Dipl. Ing. Landschaftsarchitekt, wohnhaft in D-54298 Gilzem, 9, Eisenacher Str.

- Verwaltungsratsmitglied und Geschäftsführer:

Herr Marc Treichel, Gärtnermeister, wohnhaft in L-6134 Junglinster, 13, rue Lauterbour.

- Verwaltungsratsmitglied und technischer Geschäftsführer:

Herr Michael Burg, Maurer, wohnhaft in D-54675 Nusbaum/Rohrbach, 26, Rohrbacherstr.

- Verwaltungsratsmitglied und Geschäftsführer:

Herr Thomas Kolb, Bankkaufmann, wohnhaft in L-6421 Echternach, 8, rue Ste Claire.

Luxemburg, den 22. März 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour HAPPY GREENS S.A.

FIDUCIAIRE JOSEPH-TREIS, S.à r.l.

Expert-Comptable, Réviseur d'Entreprise

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05364. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029917/601/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

COMPAGNIE DES TROIS COLLINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.546.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06750, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029922/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

**AGENCE D'ASSURANCE SCHEIER & MARINILLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BUREAU D'ASSURANCE SCHEIER & MARINILLI, S.à r.l.).**

Siège social: L-7526 Mersch, 10, um Mierscherbiërg.
R. C. Luxembourg B 113.501.

L'an deux mille six, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée BUREAU D'ASSURANCES SCHEIER & MARINILLI, S.à r.l., ayant son siège social à L-7526 Mersch, 10, um Mierscherbiërg, constituée suivant acte reçu par notaire instrumentant, en date du 20 décembre 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée se compose de ses deux seuls associés à savoir:

1. Monsieur Nico Scheier, agent d'assurances, né à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1957 à Luxembourg, demeurant à L-7526 Mersch, 10, um Mierscherbiërg.

2. Madame Claudia Marinilli, épouse de Nico Scheier, née le 31 août 1972 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-7526 Mersch, 10, um Mierscherbiërg.

Ceci exposé, les comparants prémentionnés, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier la dénomination sociale en AGENCE D'ASSURANCE SCHEIER & MARINILLI, S.à r.l. de sorte que l'article premier des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Le nom de la société est AGENCE D'ASSURANCE SCHEIER & MARINILLI, S.à r.l.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la société de sorte que l'article trois des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.

Généralement, elle pourra faire toutes opérations commerciales industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus, ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Scheier, C. Martinilli, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 mars 2006, vol. 435, fol. 97, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 mars 2006.

H. Hellinckx.

(032316/242/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

**AGENCE D'ASSURANCE SCHEIER & MARINILLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BUREAU D'ASSURANCE SCHEIER & MARINILLI, S.à r.l.).**

Siège social: L-7526 Mersch, 10, um Mierscherbiërg.
R. C. Luxembourg B 113.501.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 avril 2006.

H. Hellinckx.

(032317/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

HOLDINTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 17.282.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06751, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029924/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

HOLDING D'ISIAQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 34.574.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06762, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029927/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

BONNEVILLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 34.614.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06765, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029929/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

CREDIT SUISSE GROUP FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 84.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO06918, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2006.

ELVINGER, HOSS & PRUSSEN

Signature

(029937/260/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

LEA PROTECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 94.489.

Le bilan au 31 août 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05335, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2006.

Signature.

(029941/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

S. MICHELE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 77.143.

Extrait des résolutions adoptées en date du 1^{er} mars 2006, lors de l'Assemblée Générale de la société

- La démission de Marion Muller en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Denis Bour, employé privé, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé administrateur en son remplacement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. MICHELE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05153. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029952/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

BAUELEMENTE SCHWAAB, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6562 Echternach, 107, route de Luxembourg.

H. R. Luxemburg B 115.350.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den vierten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher.

Sind erschienen:

1) Herr Christoph Schwaab, Kaufmann, geboren in Hentern (D), am 28. März 1965, wohnhaft in D-54314 Hentern, Am Lauschterbach 5.

2) Frau Simone Schwaab, geborene Bollig, Kauffrau, geboren in Bernkastel-Kues (D), am 9. April 1972, wohnhaft in D-54314 Hentern, Am Lauschterbach 5.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchen die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Gesellschaftsform. Die Komparenten und alle Personen welche in Zukunft Gesellschafter werden, gründen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Die Gesellschaft begreift anfangs mehrere Gesellschafter, die Gesellschaft kann zu jeder Zeit durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand zur Einmanngesellschaft werden um dann wieder durch Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen mehrere Gesellschafter zu begreifen.

Art. 2. Gegenstand. Gegenstand der Gesellschaft ist der Handel und die Montage von Bauelementen und der dazugehörigen Werkstoffen, inklusive Ausführung von Arbeiten der angrenzenden Gewerke, Demontagearbeiten sowie der eventuell anfallenden Steinarbeiten, Beiputzarbeiten und Versiegelung.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen.

Art. 3. Bezeichnung. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet BAUELEMENTE SCHWAAB, S.à r.l.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburgs verlegt werden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500,- EUR) Euro und ist in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig (125,- EUR) Euro eingeteilt. Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

1) an Herrn Christoph Schwaab, vorgenannt, fünfzig Anteile	50
2) an Frau Simone Schwaab, geborene Bollig, vorgenannt, fünfzig Anteile	50
Total: einhundert Anteile	100

Alle Anteile wurden voll und in bar eingezahlt so, dass die Summe von zwölftausendfünfhundert (12.500,- EUR) Euro der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter. Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Der alleinige Gesellschafter hat alle Rechte und Befugnisse die die Gesellschafter auf Grund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder einen gerichtlichen Inventar derselben zu erstellen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile. Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutzniessung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutzniesser ausgeübt.

Art. 10. Übertragung der Anteile

1. Übertragung im Falle des alleinigen Gesellschafters.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Übertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich, geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile.

Falls das Vorkaufsrecht ausgeübt wird, aber keine Einigung über den Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile erzielt wird, berechnet sich der Verkaufspreis auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren und sollte die Gesellschaft noch keine drei Jahre existieren, auf Grund der Bilanz des letzten vorangegangenen oder zwei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren.

Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

Art. 12. Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschliesslich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihres Mandates fest, bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschliessen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmässig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

Art. 13. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod oder das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

Art. 14. Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse

1. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

2. Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam wenn sie von den Gesellschaftern die Dreiviertel des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn die gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

3. Jeder Gesellschafter hat soviel Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt.

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endigt am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Inventar - Bilanz. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf (5%) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 18. Auflösung - Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die eine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 19. Schlussbestimmung. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparanten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Gesellschaften mit beschränkter Haftung.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2006.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzungen der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anerfallenen Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf eintausendfünfhundert Euro (1.500,- EUR) geschätzt.

Gesellschaftsversammlung

Sodann vereinigen die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zu welcher sie sich als gehörig und richtig einberufen betrachten und nehmen folgende Beschlüsse:

1) Der Sitz der Gesellschaft wird in L-6562 Echternach, 107, route de Luxembourg, festgesetzt.

2) Herr Christoph Schwaab, Kaufmann, geboren in Hentern (D), am 28. März 1965, wohnhaft in D-54314 Hentern, Am Lauschterbach 5, vorbenannt, und Frau Simone Schwaab, geborene Bollig, Kauffrau, geboren in Bernkastel-Kues (D), am 9. April 1972, wohnhaft in D-54314 Hentern, Am Lauschterbach 5, werden beide auf unbestimmte Dauer zu Geschäftsführern der Gesellschaft BAUELEMENTE SCHWAAB, S.à r.l., ernannt.

Herr Christoph Schwaab, vorgeannt, und Frau Simone Schwaab, geborene Bollig, vorgeannt, verpflichten ein jeder die Gesellschaft in allen Fällen durch seine alleinige Unterschrift.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen die administrative Genehmigung zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparanten, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Schwaab, S. Schwaab geb. Bollig, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 avril 2006, vol. 533, fol. 64, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier, auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 5. April 2006.

J. Gloden.

(032562/213/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

DANISMAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 29.850.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06770, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029945/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 85.227.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 20 mars 2006

Résolution

Le conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 20 mars 2006.

Pour extrait conforme

PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06594. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030020/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

56090

BRIGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 76.734.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05888, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

Signature.

(029946/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

BRIGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 76.734.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05893, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

Signature.

(029948/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

SEMIKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 20.245.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06772, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029947/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

INDIA LIBERALISATION FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 45.529.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06664, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

Signature.

(029949/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

EUERBACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 38.533.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mars 2006

- L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de Monsieur Michele Canepa, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Michele Canepa, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04881. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029981/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

EU-REC LUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6562 Echternach, 107, route de Luxembourg.

H. R. Luxemburg B 115.351.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den vierten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher.

Sind erschienen:

1) Herr Wilhelm genannt Willi Streit, Kaufmann, geboren in Trier (D), am 22. Februar 1957, wohnhaft in D-54294 Trier, Eisenbahnstrasse 17.

2) Frau Simone Schwaab, geborene Bollig, Kauffrau, geboren in Berncastel-Kues (D), am 9. April 1972, wohnhaft in D-54314 Hentern, Am Lauschterbach 5.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchen die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Gesellschaftsform. Die Komparenten und alle Personen welche in Zukunft Gesellschafter werden, gründen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Die Gesellschaft begreift anfangs mehrere Gesellschafter; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand zur Einmanngesellschaft werden um dann wieder durch Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen mehrere Gesellschafter zu begreifen.

Art. 2. Gegenstand. Gegenstand der Gesellschaft ist der Handel mit Altpapier und Altkunststoff sowie mit Kunststoffprodukten.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen.

Art. 3. Bezeichnung. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet EU-REC LUX, S.à r.l.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburgs verlegt werden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500,- EUR) Euro und ist in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig (125,- EUR) Euro eingeteilt. Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

1) an Herrn Willi Streit, vorgeannt, fünfzig Anteile	50
2) an Frau Simone Schwaab, geborene Bollig, vorgeannt, fünfzig Anteile	50
Total: einhundert Anteile	100

Alle Anteile wurden voll und in bar eingezahlt so, dass die Summe von zwölftausendfünfhundert (12.500,- EUR) Euro der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter. Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Der alleinige Gesellschafter hat alle Rechte und Befugnisse die die Gesellschafter auf Grund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder einen gerichtlichen Inventar derselben zu erstellen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile. Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutzniessung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutzniesser ausgeübt.

Art. 10. Übertragung der Anteile

1. Übertragung im Falle des alleinigen Gesellschafters.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Übertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich, geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile.

Falls das Vorkaufsrecht ausgeübt wird, aber keine Einigung über den Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile erzielt wird, berechnet sich der Verkaufspreis auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren und sollte die Gesellschaft noch keine drei Jahre existieren, auf Grund der Bilanz des letzten vorangegangenen oder zwei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren.

Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

Art. 12. Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschliesslich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihres Mandates fest, bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschliessen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmässig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

Art. 13. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod oder das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

Art. 14. Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse

1. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

2. Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam wenn sie von den Gesellschaftern die Dreiviertel des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn die gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

3. Jeder Gesellschafter hat soviel Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt.

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endigt am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Inventar - Bilanz. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf (5%) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 18. Auflösung - Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 19. Schlussbestimmung. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparanten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Gesellschaften mit beschränkter Haftung.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2006.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzungen der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anerfallenen Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf eintausendfünfhundert Euro (1.500,- EUR) geschätzt.

Gesellschaftsversammlung

Sodann vereinigen die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zu welcher sie sich als gehörig und richtig einberufen betrachten und nehmen folgende Beschlüsse:

1) Der Sitz der Gesellschaft wird in L-6562 Echternach, 107, route de Luxembourg, festgesetzt.

2) Herr Wilhelm Josef genannt Willi Streit, Kaufmann, geboren in Trier (D), am 22. Februar 1957, wohnhaft in D-54294 Trier, Eisenbahnstrasse 17, vorbenannt, und Frau Simone Schwaab, geborene Bollig, Kauffrau, geboren in Bernkastel-Kues (D), am 9. April 1972, wohnhaft in D-54314 Hentern, Am Lauschterbach 5, werden beide auf unbestimmte Dauer zu Geschäftsführern der Gesellschaft EU-REC LUX, S.à r.l., ernannt.

Herr Wilhelm Josef genannt Willi Streit, vorgeannt, und Frau Simone Schwaab, geborene Bollig, vorgeannt, verpflichten ein jeder die Gesellschaft in allen Fällen durch seine alleinige Unterschrift.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen die administrative Genehmigung zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparanten, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. Streit, S. Schwaab geb. Bollig, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 avril 2006, vol. 533, fol. 64, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 5. April 2006.

J. Gloden.

(032565/213/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

ACM INTERNATIONAL HEALTH CARE FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 25.105.

Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06667, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

Signature.

(029950/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

FAISANDERIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 94.980.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2006, à l'unanimité des voix, qu'est désignée en tant que réviseur d'entreprises EWA REVISION S.A., avec siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice de l'an 2008, en remplacement du commissaire aux comptes SRE SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO04812. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030052//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

NATEBO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 57.756.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06468, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2006.

NATEBO (LUXEMBOURG) S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(029955/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

NAHUKO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 79.555.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06469, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2006.

NAHUKO S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(029956/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

BIGNAMES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 66.682.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le jeudi 9 mars 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Neuvième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 14 juin 2004 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Sergio Vandì, en qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration et décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2006.

L'Assemblée décide de ne pas renommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg en qualité de Commissaire et décide de nommer, pour un terme d'un an, la société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / A. Belardi / J.-Ph. Fiorucci

Président / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO06856. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031234/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

PI TEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 77.183.

L'an deux mille six, le quatorze février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- La société PI-S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, R.C.S. Luxembourg B numéro 77.181 ici représentée par Monsieur Pierre Tholl, ingénieur industriel, demeurant à L-7214 Bereldange, 29, rue Bellevue, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2.- La société MATEC, S.à r.l., ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 1, Place Dargent, R.C.S. Luxembourg B numéro 50.586 ici représentée par son gérant unique Monsieur Pierre Tholl, précité.

La procuration signée ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée PITEC, S.à r.l. avec siège social à L-7214 Bereldange, 29, rue Bellevue, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 77.183, constituée par acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 20 juillet 2000, publié au Mémorial C du 9 janvier 2001, numéro 14.

Les associés ont prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-7214 Bereldange, 29, rue Bellevue à L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

Deuxième résolution

Les associés décident d'adapter en conséquence l'article deux, premier paragraphe des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg».

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

Déclaration

Les associés déclarent donner effet aux présentes résolutions au premier janvier 2006.

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Tholl, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, vol. 152S, fol. 33, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 février 2006.

P. Bettingen.

(033126/202/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

IN.TOUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 94.374.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 24 mars 2006

Résolutions

L'assemblée révoque le Commissaire aux Comptes, AACO, S.à r.l., 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg et le remercie pour son activité jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer le Commissaire aux Comptes ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2004 à la fonction de Commissaire aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06608. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030031/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

56096

JUANMAX (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 90.704.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06472, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2006.

JUANMAX (LUXEMBOURG) S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-Délégué
Signature

(029957/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

SONAFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 29.901.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06476, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2006.

SONAFI S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. / MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur / Administrateur
Signatures / Signatures

(029958/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

BUNGE EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 82.832.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06466, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

BUNGE EUROPE S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Fondé de pouvoir
Signatures

(029959/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

SEA SCHOONER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 78.657.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 22 mars 2006

Résolutions

L'assemblée révoque le Commissaire aux Comptes, HRT REVISION, S.à r.l. et le remercie pour son activité jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005 à la fonction de Commissaire aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque domiciliaire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06607. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030048/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

E.G.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 38.044.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03250, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire
Signatures

(029960/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

E.G.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 38.044.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05630, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire
Signatures

(029961/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

LUX-INVESTMENT ADVISORS, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 16, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 98.746.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber
Notaire

(029977/236/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

DARMON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 50.358.

Commissaire aux comptes:

IB MANAGEMENT SERVICES S.A.

66, avenue Victor Hugo,

L-1750 Luxembourg.

L'Assemblée Générale reportée des Actionnaires réunie le 28 mars 2006 a décidé de renommer IB MANAGEMENT SERVICES S.A. (le Commissaire aux comptes) pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2010.

Conseil d'Administration:

VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., Directeur, domicilié au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;

THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., Directeur, domicilié au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;

INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Directeur, domicilié au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'Assemblée Générale reportée des Actionnaires réunie le 28 mars 2006 a décidé de renommer VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A. et INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A. (les Administrateurs) pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06658. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030087/850/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

INVENERGY WIND EUROPE I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 109.592.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 10 février 2006

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 10 février 2006 que:

- La démission de Monsieur Michele Canepa, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de sa fonction de gérant de catégorie B de la société a été acceptée par l'Associé Unique avec effet immédiat.
- Madame Bérénice Kunnari, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, est élue par l'Associé Unique en remplacement du gérant démissionnaire.

Luxembourg, le 10 février 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO06007. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029998/655/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

ASSISTANCE ET DEVELOPPEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 55.495.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

A comparu:

Monsieur René Remy, directeur de sociétés, demeurant à F-67100 Strasbourg, 28, route du Polygone, agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée ASSISTANCE ET DEVELOPPEMENT, S.à r.l., avec siège social à L-2610 Howald, 250, route de Thionville, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 55.495.

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 2 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 494 du 2 octobre 1996.

Le capital social de la société a été converti en euros suivant résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2001, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 623 du 22 avril 2002.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit les résolutions suivantes qu'il a prises:

Première résolution

L'associé unique décide d'adapter l'article 6 des statuts à la conversion du capital en euros intervenue en date du 28 décembre 2001, afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, qui ont été entièrement attribuées à Monsieur René Remy, directeur de sociétés, demeurant à F-67100 Strasbourg, 28, route du Polygone.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le cinquième alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (alinéa 5). La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet, ainsi que l'exploitation d'une agence d'affaires.

Troisième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Howald à Dudelange.

La nouvelle adresse est fixée à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. Le siège social est établi à Dudelange.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Remy, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 3 janvier 2006, vol. 360, fol. 68, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 avril 2006.

H. Beck.

(032663/201/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

ASSISTANCE ET DEVELOPPEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 55.495.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 1^{er} février 2006.

H. Beck.

(032665/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

INVENERGY CANADA I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 110.684.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 10 février 2006

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 10 février 2006 que:

- La démission de Monsieur Michele Canepa, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de sa fonction de gérant de catégorie B de la société a été acceptée par l'Associé Unique avec effet immédiat.

- Madame Bérénice Kunnari, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, est élue par l'Associé Unique en remplacement du gérant démissionnaire.

Luxembourg, le 10 février 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO06004. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030000/655/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

INVENERGY WIND EUROPE II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 111.311.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 10 février 2006

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 10 février 2006 que:

- La démission de Monsieur Michele Canepa, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de sa fonction de gérant de catégorie B de la société a été acceptée par l'Associé Unique avec effet immédiat.

- Madame Bérénice Kunnari, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, est élue par l'Associé Unique en remplacement du gérant démissionnaire.

Luxembourg, le 10 février 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05995. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030001/655/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

56100

BETZ INGENIEURS-CONSEILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4925 Bascharage, 7, rue de Hautcharage.
R. C. Luxembourg B 88.651.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO03908, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 mars 2006.

Signature.

(030014//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

IPSO FACTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.
R. C. Luxembourg B 53.684.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05466, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 mars 2006.

Signature.

(030018//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Senningerberg.
R. C. Luxembourg B 106.232.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41859 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

J. Elvinger
Notaire

(030021/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

STORE MERL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 246, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 67.793.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO03916, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 mars 2006.

Signature.

(030022//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

BENELBOARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 35.365.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 12 juin 2000, qu'à l'unanimité des voix, l'assemblée accepte:

1) la démission, à dater de ce jour, de:

- Madame Marie Paul Van Waelem,
- Madame Marie Joseph Renders,
- FIDIGA S.A.,

de leur fonction d'administrateur,

et de la SRE REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO04824. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030065//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

**SMITHS DETECTION (OPERATIONS & SERVICES) LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 115.361.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirteen of March.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

SMITHS DETECTION INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., a Luxembourg limited liability company, inscribed at the Trade and Company Register of Luxembourg under number 106.277, with registered office at 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

here represented by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg., by virtue of a proxy given on March 8th, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single Shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is to carry on any commercial activity consisting mainly in supplying security and control equipment in the field of air and maritime transportation through sales, rentals or leasing and any services associated directly or indirectly with the supply of security and control equipments such as training, maintenance and operations.

The Company may acquire ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and manage such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships.

It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of SMITHS DETECTION (OPERATIONS & SERVICES) LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Subscribed capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three-quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by a Board of Managers, which may be composed by two categories of Managers, to be respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

The Managers need not be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers of the Company. If the Company is managed by two categories of Managers, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies to one or more proxyholders, selected from its members or not either Shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day management. The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's/agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the Board of Managers are obligatorily held in Luxembourg.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented by way of a proxy.

A manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies, including at least one Manager of each category if the Company is managed by two categories of Managers.

Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority, including at least the favourable vote of one Manager of each category, if the Company is managed by two categories of Managers. In case of equality of votes, the chairman of the meeting has a casting vote.

Art. 14. Liability - Indemnification. The Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having

been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of «force majeure» so require.

Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by Shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on August the first and ends on July the thirty-first of each year.

Art. 20. Adoption of financial statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the statutory reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of July 2007.

Subscription - Payment

All five hundred (500) shares have been subscribed by SMITHS DETECTION INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges, of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro.

Resolution of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Fix the number of Managers at four.
2. Appoint the following as Managers:
 - Mr Alan David Dunsmore, Chartered accountant, born on 2 September 1969 in Paisley, Scotland, residing at The Studio House, 113 Bridge Street, Wye, Ashford, Kent TN25 5ED, United Kingdom;
 - Mr Roland Karl Guenter Muesse, Businessman, born on 17 October 1962 in Duesseldorf, Germany, residing at Fackenhoefer Weg 10, D-65510 Idstein, Germany;
 - Mr Aloysius Petrus Maria Brans, Banker, born on 23 June 1941 in Amsterdam, The Netherlands, residing at Stadiweg 156ll, 1077 TA Amsterdam, The Netherlands;
 - Mr Gerald Gaillard, Managing Director, born on 10 May 1954 in Grenoble, France, residing at 6, rue de la Poupardiere F-91140 Villejust, France.

The duration of the Managers' mandate is unlimited.

3. Fix the address of the Company at 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le treize mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SMITHS DETECTION INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., une Société à responsabilité limitée luxembourgeoise, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 106.277, ayant son siège social au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 mars 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet toute activité commerciale consistant principalement dans l'approvisionnement en équipement de sécurité et de contrôle dans le domaine du transport maritime et aérien à travers la vente, la location ou le crédit-bail et tous services associés directement ou indirectement à l'approvisionnement en équipements de sécurité et de contrôle tels que la formation, l'entretien et les opérations.

La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination SMITHS DETECTION (OPERATIONS & SERVICES) LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 6. Capital souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et diminution du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un Conseil de Gérance, qui peut être composé de deux catégories de gérants, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les Gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, étant obligatoirement un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B si la Société est gérée par deux catégories de Gérants.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion journalière. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du Conseil de Gérance sont obligatoirement tenues à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés par procuration.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, avec la présence ou représentation d'au moins un Gérant de chaque Catégorie B si la Société est gérée par deux catégories de Gérants.

Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de chaque Catégorie, si la Société est gérée par deux catégories de Gérants. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Art. 14. Responsabilité, indemnisation. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations

d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} août et se termine le trente et un juillet de chaque année.

Art. 20. Approbation des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5%) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 juillet 2007.

Souscription - Libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par SMITHS DETECTION INTERNATIONAL LUXEMBOURG, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros.

Décision de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique décide de:

1. Fixer le nombre de Gérants à quatre.

2. Nommer les personnes suivantes en tant que Gérants:

- M. Alan David Dunsmore, Réviseur d'entreprises, né le 2 septembre 1969 à Paisley, Ecosse, domicilié à The Studio House, 113 Bridge Street, Wye, Ashford, Kent TN25 5ED, Royaume-Uni;

- M. Roland Karl Guenter Muesse, Homme d'affaires, né le 17 octobre 1962 à Duesseldorf, Allemagne, domicilié à Fackenhoefer Weg 10, D-65510 Idstein, Allemagne;

- M. Aloysius Petrus Maria Brans, Banquier, né le 23 juin 1941 à Amsterdam, Pays-Bas, domicilié à Stadionweg 156II, 1077 TA Amsterdam, Pays-Bas;

- M. Gerald Gaillard, directeur général, né le 10 mai 1954 à Grenoble, France, domicilié au 6, rue de la Poupardiere F-91140 Villejust, France.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Fixer l'adresse du siège social au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, vol. 152S, fol. 71, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

J. Elvinger.

(032910/211/476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

EQUINOX INVESTMENT COMPANY S.C.P.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 47-47, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 79.976.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 370/2005 en date 27 juin 2005 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

(030074/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

56109

TAYLOR WOODROW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
(anc. TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) HOLDINGS, S.à r.l.).

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 97.898.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41338 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

J. Elvinger
Notaire

(030023/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

STORE ROLLINGERGRUND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 165, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 67.794.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO03917, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 mars 2006.

Signature.

(030024//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

STORE WAMPACH GONDERANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6182 Gonderange, 13, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 69.256.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO03919, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 mars 2006.

Signature.

(030026//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

ARCHIMED S.A., Société Anonyme,
(anc. ILMAU SOPARFI S.A.).

Siège social: L-3377 Leudelange, 13, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 63.502.

L'an deux mille six, le vingt et un mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de ARCHIMED S.A., R.C.S. Luxembourg B 63.502, constituée originellement sous la dénomination de ILMAU SOPARFI S.A. suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 20 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 407 du 5 juin 1998.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 27 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 319 du 19 février 2006.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Nathalie Jacquemart, juriste, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale constituant l'intégralité du capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social.
2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Unique résolution

Le siège social de la Société est transféré du 7, rue de Luxembourg, L-4220 Esch-sur-Alzette au 13, rue de la Gare, L-3377 Leudelange.

En conséquence, l'article 1^{er}, alinéa 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. alinéa 2.** Le siège social est établi à Leudelange.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Stolz-Page, R. Thill, N. Jacquemart, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, vol. 27CS, fol. 98, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

A. Schwachtgen.

(033200/230/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

**ARCHIMED S.A., Société Anonyme,
(anc. ILMAU SOPARFI S.A.).**

Siège social: L-3377 Leudelange, 13, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 63.502.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 375 du 21 mars 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(033202/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

MALIFRA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 18.172.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 22 mars 2006 a nommé aux fonctions d'administrateur EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jacques Claeys. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Veillez également noter que suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur,

MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour MALIFRA

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06638. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030515/029/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2006.

NEW SKIES SATELLITES HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 540.750,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 108.096.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 30 mars 2006

En date du 30 mars 2006, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

* d'accepter la démission des personnes suivantes:

- de Monsieur John David Sutherland, de son mandat en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;
- de Monsieur David Tolley, de son mandat en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;

* de nommer les personnes suivantes:

Monsieur Romain Bausch, né le 3 juillet 1953 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Monsieur Robert Bednarek, né le 6 octobre 1957 à New York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Romain Bausch,
- Monsieur Robert Bednarek.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2006.

NEW SKIES SATELLITES HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00298. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030561/250/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2006.

ANDBANC GLOBAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1A, rue Höhenhof.

R. C. Luxembourg B 99.074.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

Mr Jean-Florent Richard, maître en droit, residing in Luxembourg (the «Proxy») acting as a special proxy of ANDORRA BANC AGRICOL REIG S.A., a company organised under the laws of Principality of Andorra and having its registered office at Carrer Manuel Cerqueda i Escaler, 6 - Escaldes-Engordany (Principality of Andorra) (the «Principal»);

by virtue of a proxy under private seal given on February 17, 2006, which, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Proxy declared the following (and requested the notary to act):

I. ANDBANC GLOBAL FUND (the «Company»), having its registered office at 1A, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 99.074, has been incorporated by notarial deed on 11th February 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 2nd March 2004, number 245;

II. The Principal is the owner of all outstanding registered shares with no par value representing the entire outstanding share capital of the Company;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the financial standing and position of the Company;

IV. The Principal as the sole shareholder makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company and assumes the function of liquidator of the Company;

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution;

VI. The Principal gives discharge to all directors and the auditor of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled; and

VIII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company at the offices of the Bank of New York (Luxembourg) S.A., 1A, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed with me, the undersigned notary.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Jean-Florent Richard, maître en droit, demeurant à Luxembourg (le «Mandataire»); agissant en sa qualité de mandataire spécial d'ANDORRA BANC AGRICOL REIG S.A., une société organisée sous droit de la Principauté d'Andorre et ayant son siège social à Carrer Manuel Cerqueda i Escaler, 6 - Escaldes-Engordany (Principauté d'Andorre) (le «Mandant»);

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 17 février 2006, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I. Que ANDBANC GLOBAL FUND («la Société»), ayant son siège social au 1A, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 99 074, a été constituée suivant acte notarié le 11 février 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 mars 2004, numéro 245.

II. Que le Mandant est le propriétaire de toutes les actions nominatives sans valeur nominale représentant l'entière du capital en émission de la Société.

III. Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière et de l'état financier de la susdite Société.

IV. Que le Mandant en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société et assume la fonction de liquidateur.

V. Que le Mandant déclare que le passif de la Société a été apuré et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société et reconnaît qu'il sera tenu des obligations (s'il y en a) de la Société après sa dissolution.

VI. Que décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. Qu'il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société.

VIII. Que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à son ancien siège social dans les bureaux de Bank of New York (Luxembourg) S.A., 1A, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.F. Richard, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, vol. 435, fol. 73, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 mars 2006.

H. Hellinckx.

(033455/242/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.